

**SPL de la Savoie**  
**Société Publique Locale au capital de 450.000 Euros**

**Siège social : Hôtel du Département**  
**B.P. 1802 – 73018 CHAMBERY**

**752 993 550 - R.C.S. Chambéry**

**Assemblée Générale Ordinaire**  
**du 4 juin 2024**

**PROCES-VERBAL**

Le 4 juin 2024 à 10 H 00, les associés de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE LA SAVOIE se sont réunis en Assemblée Générale dans les locaux de la SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE – 137 rue François Guise à CHAMBERY (73000).

Sont présents :

<b>1. Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE, associé</b> Propriétaire de 18.112 actions, ci..... <i>Représenté par M. Luc BERTHOUD</i>	18.112
<b>2. CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE, associé</b> Propriétaire de 4.388 actions, ci..... <i>Représenté par M. Edouard SIMONIAN,</i>	4.388
<b>3. La Commune du BOURGET DU LAC, associée</b> Propriétaire de 5.625 actions, ci ..... <i>Représentée par M. Roland MEUNIER</i>	5.625
<b>4. La Commune de LA MOTTE-SERVOLEX, associée</b> Propriétaire de 5.625 actions, ci..... <i>Représentée par M. Pascal MITHIEUX</i>	5.625
<b>5. GRAND LAC – Communauté d'Agglomération, associée</b> Propriétaire de 3.375 parts, ci ..... <i>Représentée par M. Thibaut GUIGUE ayant donné pouvoir à M. BERTHOUD</i>	3.375
<b>6. GRAND CHAMBERY – Communauté d'Agglomération, associée</b> Propriétaire de 3.375 parts, ci ..... <i>Représentée par M. Grégory BASIN ayant donné pouvoir à M. SIMONIAN</i>	3.375
<b>7. La Commune de MONTMELIAN, associée</b> Propriétaire de 1.125 actions, ci..... <i>Représentée par Mme Béatrice SANTAIS</i>	1.125
<b>TOTAL des actions présentes : ci.....</b>	<b>41 625</b>

*RJ*

*JP*

*unt*

Est absente :

- **Communauté de Communes CŒUR DE SAVOIE, associée**  
Propriétaire de 3.375 actions, *représentée par M. Jean-François DUC*

Assistent également à la séance :

- **Pour CŒUR DE SAVOIE** : M. Willy CHEYNEL, Directeur Général
- **Pour la Commune de MONTMELIAN** : M. Julien GABET, Directeur Général des Services
- **Pour le Cabinet TAMAIN CONSULTING** : M. Marc TAMAIN, Commissaire aux comptes
- **Pour la SAS** : M. Jean-Christophe AILLOUD, Secrétaire Général  
M. Alain JASSERON, Directeur Agence de Chambéry  
M. Jean-Marc OSWALD, Directeur Administratif et Financier  
Mme Eliane LAMBERT, Assistante de Direction

L'Assemblée est présidée par M. Luc BERTHOUD, en sa qualité de Président Directeur Général.

Le total des actions présentes et représentées est de 41 625 sur les 45 000 actions constituant le capital social, soit 92,50 % des actions émises par la Société.

En conséquence, conformément à l'article 34 des statuts, M. le Président déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- ✓ la feuille de présence,
- ✓ les copies des lettres de convocation,
- ✓ le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- ✓ le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

M. Roland MEUNIER est désigné comme scrutateur.

M. Jean-Christophe AILLOUD est choisi comme Secrétaire.

Puis, M. le Président ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer :

- **Approbation des comptes de l'exercice 2023**
- **Affectation du résultat de l'exercice 2023**
- **Désignation du Commissaire aux Comptes (exercices 2024 à 2029)**
- **Questions diverses**

M. le Président demande ensuite à M. AILLOUD de procéder à la lecture du rapport de gestion des comptes de l'exercice 2023.

M. AILLOUD précise que les comptes 2023 ont été présentés au Conseil d'Administration du 7 mai 2024 et que depuis ils n'ont fait l'objet d'aucune modification.

**Les produits d'exploitation** diminue de 30 %, pour s'établir à **2 890 K€ du fait de la baisse des produits de concession à 12 271 €**, montant des produits financiers générés par l'Eco Hameau des Granges.

**Les loyers** restent stables à un montant de **784 K€**.

**Les refacturations de charges locatives, énergie et taxes foncières à 310 K€** sont en baisse de 10 K€.

**Les rémunérations à 311 K€ sont en hausse**, et se composent de la rémunération des concessions pour les ZAC (180 K€), de la rémunération de gestion extérieure au titre de la gestion des bâtiments INES (17 K€) et de la **rémunération des mandats** (114 K€). **Ce dernier poste a plus que doublé** en raison des nouveaux mandats confiés par le Département dont le volume de travaux augmente de 5 911 K€.

Les **charges d'exploitation s'élèvent à 2 974 K€** dont un montant de frais de personnel au titre de la convention de mise à disposition de personnel de la SAS de 236 K€, en progression de 126 K€.

En l'absence de résultat exceptionnel, **la SPLS enregistre au titre de l'exercice 2023 un résultat comptable bénéficiaire de 36 258,46 €, après paiement d'un impôt de 12 086 €.**

Depuis la clôture de l'exercice, M. AILLOUD confirme que le portage du terrain du Domaine de Buttet, pour le compte de la Commune du Bourget du Lac, s'est achevé par la vente aux Nouveaux Constructeurs fin mars. Le prêt de 1,6 M€ souscrit à la Banque Postale pour le portage du Domaine de Buttet a été remboursé à son échéance le 15 mars 2024.

Puis M. BERTHOUD donne la parole à M. TAMAIN, Commissaire aux comptes. M. TAMAIN indique que les comptes présentés n'appellent aucune remarque de sa part et qu'il les certifie sans réserve.

Il lit ensuite son rapport spécial sur les conventions réglementées et mentionne plus particulièrement la nouvelle convention de mise à disposition de personnel de la SAS à la SPLS en réponse à l'accroissement de l'activité de la société, notamment les nouvelles opérations confiées en mandat par le Département de la Savoie.

Aucune question sur la présentation des comptes n'étant formulée, **M. le Président fait la lecture de la proposition d'affectation du résultat,**

#### **Proposition d'affectation du résultat :**

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice, après I.S., de **36 258,46 € Euros** que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

☞ <b>Dotation à la réserve légale</b> .....	<b>4 500,00 €</b>
Ce qui porte le total de la réserve légale à 45 000 €	
☞ <b>Dotation aux autres réserves</b> .....	<b>31 758,46 €</b>
Ce qui porte le total des autres réserves à 1 920 386,08 €.	

Après affectation du résultat, la situation nette de la Société s'élèvera à **2 415 386,08 €.**

#### **Distribution de dividendes**

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

- 31/12/2022 :	0
- 31/12/2021 :	0
- 31/12/2020 :	0

M. BERTHOUD cède ensuite la parole à M. OSWALD pour le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, et invite alors M. TAMAIN à quitter la salle.

M. OSWALD rappelle que le Conseil d'Administration du 7 mai dernier a informé les administrateurs de la fin du mandat de commissariat aux comptes conclu avec le cabinet TAMAIN CONSULTING dès l'approbation des comptes 2023, et qu'il revient donc à l'Assemblée Générale de procéder ce jour à la désignation du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2024 à 2029.

S'agissant d'un marché de services inférieur à 150 000 € HT, M. OSWALD indique que trois cabinets ont été consultés conformément aux procédures en vigueur au sein de la SPLS : TAMAIN CONSULTING (sortant), EUREX et GMG AUDIT (MG).

A l'aide de tableaux synthétiques, il commente le résultat de la consultation en précisant que les critères de sélection sont la valeur technique pour 60 % et le prix des prestations pour 40 %.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle du Cabinet EUREX.

En revanche, la meilleure note technique revient au Cabinet TAMAIN Consulting dont l'équipe comprend un associé (65% des heures) et un chef de mission (35%) mais pas d'assistant ; tandis que l'équipe d'EUREX comprend un associé pour 34% des heures, un chef de mission (37%) et un assistant (29%).

Compte-tenu de ces éléments, les deux cabinets arrivent au final quasiment ex aequo avec une note globale de 4,47 sur 5 pour TAMAIN Consulting et 4,46 sur 5 pour EUREX.

**Principales caractéristiques des offres :**

Cabinets	Nature	Type	Bureau	Nb heures	Taux horaire	Honoraires	Autres frais	TOTAL ANNUEL	TOTAL SUR 6 ANS
TAMAIN Consulting	Régional	spécialiste	Lyon	80	100,00	8 000	0	8 000	48 000
EUREX	National	généraliste	Chambéry	80	87,50	7 000	0	7 000	42 000
MG	Régional	généraliste	Annecy	90	102,22	9 200	460	9 660	57 960

**Décomposition par intervenant :**

Associé	Chef de mission	an%	Assis-tant	Total
52 110.29 €	28 80,98 €	100%	0 0,00 €	80
27 119,26 €	30 80,00 €	71%	23 80,00 €	80
18 NC	40 NC	64%	32 NC	90

**Notation et classement des offres** (notes allant de 1 à 5 : 5 étant la meilleure note) :

Cabinets	Prix (40%)		Technique (60%)				Note globale (sur 5)	Classement	
	note	pondérée	démarche	références	équipe	note			pondérée
TAMAIN Consulting	4,29	1,71	5	4	5	4,60	2,76	4,47	1
EUREX	5,00	2,00	5	4	4	4,10	2,46	4,46	2
MG	3,10	1,24	5	3	4	3,70	2,22	3,46	3

M. AILLOUD ajoute que dans le cadre d'une SPL et d'une comptabilité bien spécifique à l'aménagement, il lui semble important de travailler avec un Commissaire aux Comptes expérimenté dans ce domaine plutôt qu'un assistant tel que le propose EUREX sans pour autant remettre en cause les compétences de ce cabinet. Il rappelle aussi pour exemple les modalités de comptabilisation particulières pour les bâtiments de l'INES.

Au vu de ces éléments et après échanges, l'assemblée générale convient que la qualité du service apporté par le Cabinet TAMAIN CONSULTING qui n'est plus à démontrer, et le travail de confiance réalisé jusqu' alors, justifient l'écart de prix de 1 000 €/an avec le Cabinet EUREX qui propose aussi une mission d'une durée de 80 heures mais dont une partie non négligeable (23 heures) sera assurée par un junior ; ce qui bien entendu fait baisser le montant global des honoraires.

Les débats terminés, M. TAMAIN réintègre la salle.

Puis le Président soumet au vote de l'Assemblée les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- La lecture du bilan, du compte de résultat et du rapport du Conseil d'Administration portant sur l'activité et la situation de la Société pour l'exercice 2023 ;
- La lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission pour l'exercice écoulé ;

Approuve les comptes et le bilan de l'exercice arrêté le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés. En conséquence, elle donne aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2023.

☞ ***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, arrêté à la somme de **36 258,46 €** après paiement de l'impôt sur les Sociétés, comme suit :

- ☞ **Dotation à la réserve légale** ..... **4 500,00 €**  
Ce qui porte le total de la réserve légale à 45 000 €
- ☞ **Dotation aux autres réserves** ..... **31 758,46 €**  
Ce qui porte le total des autres réserves à 1 920 386,08 €.

Après affectation du résultat, la situation nette de la Société s'élèvera à **2 415 386,08 €**.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des exercices précédents.

☞ ***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites opérations.

☞ ***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

RT / 

### QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance des éléments de la consultation, l'Assemblée Générale :

- Désigne le **Cabinet TAMAIN CONSULTING** en qualité de Commissaire aux Comptes de la SPLS ;
- Autorise le Président à signer la lettre de mission du **Cabinet TAMAIN CONSULTING** pour un **prix annuel de 8 000 € HT.**

Conformément à la loi, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes du sixième exercice clos le 31 décembre 2029.

*☞ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### CINQUIEME RESOLUTION

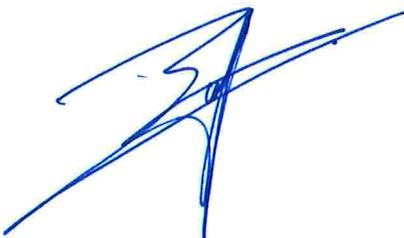
L'Assemblée Générale donne délégation au Président-Directeur Général, ou toute autre personne désignée par lui, afin de réaliser toutes les formalités nécessaires relatives aux décisions énoncées ci-dessus.

*☞ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 H 45.

Le Président,  
Luc BERTHOUD



Le scrutateur,  
Roland MEUNIER



Le secrétaire,  
Jean-Christophe AILLOUD

